



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements

Question écrite n° 39677

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur l'engagement des dépenses des organismes de sécurité sociale dans le cadre du financement des établissements spécialisés pour les handicapés. La souplesse d'esprit et d'analyse que nécessite la diversité des situations ne paraît pas assez répandue chez les personnels des caisses ni dans les textes. Par souci de se conformer aux réglementations, il arrive parfois que soient financés des séjours dans des établissements spécialisés fort onéreux, alors que des solutions d'intégration plus économiques existent. Il lui demande ce qu'il envisage de faire afin que soit mieux défini un système harmonisé de prestations légales et que celles-ci soient destinées aux établissements spécialisés ou aux divers soutiens requis pour l'intégration scolaire, particulièrement médicaux et para-médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39677

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1802